

TARIFS TOURISME LOCATIONS

Gites – Salles - Espace champêtre 2026

GITE LA GARENNE <i>Ruedes2ports</i> VILLAGE VACANCES <i>7routedeNantes</i> 49610 MURS ERIGNE	Formule 22lits GG ou 24 litsVV <i>= 6 chambres</i>	Formule33 lits <i>= 8 chambres G.G ou 48lits = 12 chambres VV</i>
2 jours/1 nuit <i>Taxe séjour : 1.50€ou0.80€/pers +18 ans/nuit</i>	1372 €	2053€
2 jours/2nuits <i>Taxe séjour : 1.50€ou0.80€/pers+18 ans/nuit</i>	1567 €	2344 €
3 jours/2nuits <i>Taxe séjour:1.50€ou0.80€/pers+18ans/nuit</i>	1761€	2636 €
Nuit supplémentaire	194€	291 €
Journée supplémentaire	389€	583 €
Forfait ménage	400€	500 €

Réduction de -15% pour une location entre novembre 2026 et mars 2027
(hors vacances et jours fériés)

BLEULOIRE 1 rue pasteur-49800 TRELAZE	Formule16lits <i>= 8 chambres</i>	Formule36 lits <i>= 18 chambres</i>
2 jours/2nuits <i>Taxe séjour : 0.80€/pers+13ans/nuit</i>	974€	1 457 €
3 jours/2nuits <i>Taxeséjour :0.80€/pers+13ans/nuit</i>	1095€	1 639€
Nuit supplémentaire	121€	181 €
Journée supplémentaire	241€	363 €
Forfait ménage	400€	500 €

Salles du Centre Bouessé la Garenne 7 route de Nantes 49610 Murs Erigné	Salle 4 réunion 20 pers max Bon état	E.D.L soirée ou réunion 100 pers état moyen	CAFET' (VV) réunion 40 pers très bon état	CAFET' + espace cuisine soirée, réunion repas 150 pers très bon état	Salles annexes Réunion 15 pers état moyen	Salle de sport 2 terrains de tennis état moyen
A l'heure	27€	37 €	37 €	66 €	16 €	18€
1/2 j 8-12h/14-18h	93 €	133 €	133 €	239 €	60 €	
1 journée 9h-17h	166€	239€	2339€	425€	106€	116€
1 soirée	166€	239€	239€	425€	106€	
18h-02h	100€	150€	150€	200€	50€	

Forfait ménage

ESPACE CHAMPETRE PAJ Centre Bouesse la Garenne 49610 Murs Erigné	Espace extérieur barnum + sanitaires
Journée (9h-17h)	250€
2 jours/1 nuit	500€
Forfait ménage	100€

Centre Bouëssé - La Garenne
Service Tourisme
7 Route de Nantes - 49610 MURS ERIGNE
Tél. : 07 82 62 05 00 – tourismecblg@fol49.org

Bonjour et soyez les bienvenus au Centre Bouëssé - La Garenne !

Vous allez vous installer au **Village Vacances**, structure du Centre Bouëssé - La Garenne, et nous vous en remercions. L'équipe de la Fédération des Œuvres Laïques du Maine et Loire est heureuse de vous accueillir. Sachez que nous ferons le maximum pour répondre à vos attentes et satisfaire nos engagements.

La réussite de votre séjour tient également pour beaucoup dans la prise en considération de certaines règles de vie collective. Aussi, nous vous invitons à en prendre connaissance afin de pouvoir vous offrir le meilleur accueil possible.

Pour permettre le vivre-ensemble, vous vous engagez à :

- ☒ Demander l'autorisation du personnel avant d'utiliser tout matériel.
- ☒ Utiliser le matériel mis à votre disposition uniquement dans des lieux désignés. Le mobilier extérieur reste à l'extérieur, et le mobilier intérieur reste à l'intérieur. Pour que les groupes suivants puissent utiliser ce matériel dans les mêmes conditions, merci d'en avoir une utilisation adaptée.

- ☒ Signaler toute détérioration ou dégradation de matériel.

- ☒ Rendre les locaux utilisés en bon état ; au moment de votre départ, assurez-vous que ceux-ci, ainsi que le matériel utilisé soient rangés et aussi propres qu'à votre arrivée.

*Le nettoyage de l'ensemble des espaces utilisés est à la charge du locataire (sauf si le forfait ménage a été précisé à la signature de la convention). L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté lors de la remise des clés en présence du salarié du CBLG. Une vérification sera faite dès la reprise du bâtiment par l'équipe du CBLG, **en cas de nettoyage insuffisant, le CBLG se réserve le droit de facturer du temps de ménage supplémentaire (50€/ heure).***

- ☐ Ne pas aller au-delà de la cour goudronnée. En effet, les infrastructures ne peuvent en aucun cas être utilisées par les particuliers sans la présence de professionnels du centre.
- ☐ Effectuer le tri sélectif des ordures ménagères dans les poubelles prévues à cet effet. 2 poubelles de tri (tri = jaune, tout ce qui est de l'ordre de l'emballage ; ordures ménagères = noir, reste alimentaire). Vous trouverez le container à verre sur le parking longeant le Village Vacances. Pas de dépôt de « gros » emballages cartons dans ce local ;
- ☐ Prendre en compte les espaces de parking aménagés dans l'enceinte et autour du village vacances.

- ☒ Ne pas fumer à l'intérieur et dans le parc du Village Vacances. Prévoir des cendriers extérieurs qui seront retirés avant votre départ (ne pas utiliser la vaisselle à cet effet). Ne pas utiliser d'appareil à fumée au risque de déclencher l'alarme incendie.
- ☒ Utiliser les locaux **dans le respect de l'ordre public** (pas de bruit après 22h), de l'hygiène et des bonnes mœurs. **AUCUNE SONO NE DOIT ETRE INSTALLEE.**

Pour votre départ, merci de :

- ☒ Enlever les draps housse, taies d'oreiller et housses de couettes et de les déposer dans le chariot mis à disposition.
- ☒ Vider et sortir les poubelles (cuisine, salle de bain...). Aucun dépôt de gros emballages cartons /plastiques à déposer dans le local poubelles, à récupérer.
- ☒ Remettre en place le mobilier (intérieur, extérieur).
- ☒ Faire et ranger la vaisselle à sa place, vider le lave-vaisselle et le nettoyer.
- ☒ Vérifier l'extinction des lumières et la fermeture des portes et fenêtres.
- ☒ ***Veillez rendre l'hébergement et les salles communes comme vous les avez trouvés à votre arrivée.***

Connexion internet

Le Village Vacances est équipé de la WIFI.

Connectez-vous au réseau « CBLG Public » (pas de mot de passe demandé)

Il est primordial de transmettre toutes ces consignes à votre groupe : vous êtes le référent et le garant du bon déroulement de votre séjour.

En cas d'**urgence**, ne pas manipuler le boîtier d'alarme (elle s'arrêtera en autonomie) face à tout ~~problème important que vous ne pouvez pas résoudre seul~~, composez-le : **06.81.40.15.18**

Je m'engage à respecter l'ensemble des points écrits dans ce document (voir annexe ci-dessous pour tarification intervention astreinte) et certifie avoir bien pris connaissance des consignes de sécurité:

Ce document comporte 4 pages.

Nom/Prénom :

Signature précédée de « luetapprouvé »

Parapher chaque page

Nom/Prénom :

Signature responsable CBLG

**En comptant sur votre collaboration,
Bonséjour au Centre Bouëssé - La Garenne !**

Rôle de l'astreinte

Afin de faciliter votre séjour, une personne d'astreinte reste joignable pendant toute la durée de votre location en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil au **06.04.10.64.91**. Cependant, elle n'est pas en mesure de répondre à des demandes particulières non prévues au contrat (forfait ménage, dépôt de matériel, prestation supplémentaire, ...). Sa disponibilité concerne les locaux et la sécurité inhérente à ceux-ci.

Grille tarifaire (Grille à titre indicatif)

Motif	Tarif facturé (retenu sur la caution)
Déplacement non urgent (hors incendie, problème électrique et dégât des eaux)	75€
Tous les appels non urgents entre 23h à 7h	50€
Matériel endommagé / détérioré	Devis selon l'importance des dégâts constatés
Casse de verres	15€ par tranche de 6 verres à partir du 3ème verre
Casse d'assiettes	20€ par tranche de 4 assiettes à partir de la 2ème assiette
Perte des clés	20€ + frais éventuel de remplacement des serrures concernées
Perte d'un badge	35€
Implantation type d'une salle/chambre à l'état des lieux sortant non respectée	35€
Non-respect des « consignes au départ » et du règlement ci-dessus	50€/heure supplémentaire de ménage/installation
Couette rendue sale	25€
Cartons laissés en dehors des poubelles	25€

Consignes de sécurité incendie

1. J'ai pris connaissance du site et sais où sont les extincteurs : ●
2. J'ai pris connaissance de leur usage.
3. Je sais me servir de la ligne téléphonique pompiers.
4. J'ai pris connaissance des portes de secours pour évacuation des personnes par les issues de secours.
5. Quand j'évacue les personnes, je ferme les portes derrière moi et laisse les portes automatiques se fermer.
6. Je sais que je dois vérifier dans les sanitaires lors de l'évacuation.
7. J'ai repéré le lieu de rassemblement en extérieur :  
8. Je sais où se situe le tableau électrique et la coupure de gaz.

Pour résumer : Lors d'un déclenchement d'alarme, vous devez impérativement :

- Evacuer tous les occupants vers le point de rassemblement.
- Alerter les pompiers en composant le 18 ou le 112.
- Alerter la personne d'astreinte au 06-04-10-64-91.
- Accueillir et guider les Sapeurs-Pompiers.

ATTENTION : Ne réintégrer le bâtiment qu'après contrôle et accord d'un membre de l'établissement.

Il est primordial de transmettre toutes ces consignes à votre groupe : vous êtes le référent et le garant du bon déroulement de votre séjour.

En cas de malaise cardiaque, un défibrillateur se situe sur le site : ●

